

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN**

Délibération n° C-2021-03-24/03

**BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »
BUDGET PRIMITIF 2021***Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente*

Le mercredi 24 mars 2021 à 18 h 45, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 17 mars 2021 s'est réuni en session ordinaire. La séance s'est déroulée par visioconférence en raison de l'épidémie de COVID-19 conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	53
Nombre de délégués suppléants présents :	4
Total de délégués présents	57
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	59

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Jean-Luc da PASSANO, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SÉCHAUD, Nicole SIBEUD, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Christine MARCILLIÈRE (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Christophe PINEL (Vourles) ; Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-d'Or) ; Thierry MARTIN (Dardilly), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Remy RIBAS (Fontaines St Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Xavier FAYOLLE (St Genis-les-Ollières), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Jean-Marie HOMBERT (St Romain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Michel FOURRIER (Chassieu), Ivan SABATIER (La Mulatière), Stéphane LAFFONT (Solaize).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

Philippe GUELPA-BONARO (*Métropole de Lyon*) donne pouvoir à Éric PEREZ (*Métropole de Lyon*)
Gilbert-Luc DEVINAZ (*Métropole de Lyon*) donne pouvoir à Joëlle SÉCHAUD (*Métropole de Lyon*)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (*St Symphorien d'Ozon*)

SIGERLy

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération n° C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Considérant qu'il n'y aura pas d'investissements spécifiques en 2021, le budget 2021 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité se présente ainsi (les montants sont hors taxe, conformément à la réglementation) :

Dépenses de la section d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	36 500,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	3 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	13 400,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	90 583,00 €
Soit un total de	143 483,00 €

Recettes de la section d'exploitation

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service.....	126 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	17 483,00 €
Soit un total de	143 483,00 €

Dépenses de la section d'investissement

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts.....	73 100,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	17 483,00 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 384,00 €
Soit un total de	98 967,00 €

SIGERLy

Recettes de la section d'investissement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	90 583,00 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 384,00 €
Soit un total de	98 967,00 €

Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

Vote les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Nombre de délégués votants :	59 (183 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>17 (dont 2 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>37</i>

Nombre de suffrages exprimés :	55 (179 voix)
Nombre d'abstention :	4 (4 voix)

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés**

Pour :	55 (179 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	4 (4 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.